



<b>SÉANCE DU CONSEIL DU 17 MAI 2018</b>
---

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept mai à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Goujounac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

*Nombre de membres en exercice : vingt-neuf.*

*Date de convocation : 9 mai 2018.*

*Présents :* Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BONAFOUS Jérôme, COURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, IRAGNES-COLIN Viviane, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, et VILARD Gilles.

*Absents :* COSTES Serge (pouvoir à DUPUY Jacques), DOMINGUES Magali, LAFON Joël (pouvoir à FIGEAC Mireille), PAUL Marcel (pouvoir à AUBRY Richard), VIGNAUD Fabienne (pouvoir à VILARD Gilles)

*Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative :* SAGNET Lucienne.

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

<b>I. INFORMATION DU CONSEIL</b>
----------------------------------

**MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :**

Le Président rappelle les délibérations n°14.2404.01 du 24 avril 2014 et n°15.1712.01 du 17 décembre 2016 qui le chargent, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le Président donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de ces délégations depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
Plate-forme élévatrice Rampoux	Ab Équipements (28 Berchères-les-Pierres)	6 929,00 €
<b>Travaux de voirie 2018 :</b>		
Lot 1 : Routes communales	Sarl Marcouly/Devaud	182 577,75 €
Lot 2 : Places publiques et voie urbaine	Sarl Mercadier TP	229 576,60 €
	<b>Total</b>	<b>343 254,06 €</b>

<b>Centre de Santé Salviac :</b>		
Lot 1 : Gros Œuvre	Société GUY (24 Le Buisson)	113 677,46 €
Lot 2 : Bardage Bois	Sté CRR (24 Vitrac) et Sté JACQ (cotraitant)	110 567,60 €
Lot 4 : Plâtrerie	Sté Valéry (46 Cahors)	27 523,80 €
Lot 5 : Menuiserie intérieure	Sté Delnaud (46 Rocamadour)	50 135,18 €
Lot 6 : Sols souples	Jofre Entreprise (82 Lauzerte)	24 246,80 €
Lot 7 : Peinture Signalétique	Sté Oliveira (46 Mercuès)	48 824,40 €
Lot 8 : Électricité	Sté Engie-Ineo (46 Souillac)	64 497,04 €
Lot 9 : Fluides	Sté Allez (46 Figeac)	119 248,75 €
Lot 10 : Élévateur	Sté Etna (17 La Rochelle)	14 890,00 €
	<b>Total</b>	<b>573 611,13 €</b>
<b>Agrandissement crèche Cazals :</b>		
Lot 1 : Gros œuvre	Pereira et Fils (24 Sarlat)	63 916,03 €
Lot 2 : Charpente-Couverture	Brondel Christian (46 Montcléra)	2 397,25 €
Lot 3 : Etanchéité	GTFB (31 Eaunes)	14 923,96 €
Lot 4 : Menuiserie extérieure	Brondel Christian (46 Montcléra)	20 601,00 €
Lot 5 : Menuiserie bois	Sarl Soprem (46 Flaujac-Pujols)	10 149,92 €
Lot 6 : plâtrerie Isolation	Sarl Vigié et Fils (46 Gourdon)	18 578,37 €
Lot 7 : Plomberie sanitaire	Ets Fradin (46 Marminiac)	16 755,00 €
Lot 8 : Electricité/VMC	Ets Fauché (46 Mercuès)	18 488,04 €
Lot 9 : Sols souples	Sas Brel (24 Sarlat)	10 917,00 €
Lot 10 : Serrurerie	SGR Maintenance (19 Malemort)	32 802,40 €
Lot 11 : Peinture/nettoyage	Ets tévénart (46 Trespoux)	6 209,49 €
Lot 12 : Espaces verts	Sas Cypières (47 Villeneuve)	2 973,14 €
Lot 13 : Sols amortissants	Planète Jeux (09 Pamiers)	6 560,00 €
	<b>Total</b>	<b>225 271,60 €</b>

## II. DÉLIBÉRATIONS

### **N° 18.1705.01 - PLAN DE FINANCEMENT 2018 MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)**

Le Président propose de solliciter l'aide de l'État au titre du FNADT et du fonds inter-opérateurs, pour le fonctionnement 2018 de la Maison de Services au Public (MSAP), selon le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>
Coût prévisionnel 2017	75 530,00 €
<b>Recettes</b>	
État (FNADT)	15 000,00 €
Fonds inter-opérateurs	15 000,00 €
Autofinancement	45 530,00 €
<b>Total</b>	<b>75 530,00 €</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté ;
- décide de solliciter l'aide financière de l'État au titre du FNADT et l'aide du fonds inter-opérateurs pour le fonctionnement 2018 de la Maison de services au public (MSAP) ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à cet effet.

## **N° 18.1705.02 - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : NOMBRE ET RÉPARTITION DES SIÈGES**

Le président rappelle aux membres du conseil communautaires que le conseil municipal de Frayssinet-le-Gélat doit être partiellement renouvelé suite à la démission du Maire.

De ce fait, le nombre et la répartition des sièges de conseiller à la communauté de communes doivent être revus également. En effet, une décision du Conseil constitutionnel du 20/06/2014 précise qu'« *il y a lieu de prévoir la remise en cause du nombre et de la répartition des sièges dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération au sein desquelles le conseil municipal d'au moins une des communes membres est, postérieurement à la date de la publication de la présente décision, partiellement ou intégralement renouvelé* ».

Les nouvelles dispositions de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent à 22 le nombre de conseillers communautaires des EPCI dont la population municipale totale est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants. 3 sièges de droit sont attribués aux communes qui ne pourraient pas bénéficier d'un siège en raison du faible nombre d'habitants, soit 25 sièges de conseillers au total. Les 2 possibilités de répartition du nombre de conseillers sont les suivantes :

- La répartition de droit commun : 6 sièges à Salviac, 3 sièges à Dégagnac et Cazals, 2 sièges à Marminiac et 1 siège pour chacune des autres communes
- La répartition par accord local : 5 sièges à Salviac, 3 sièges à Dégagnac et Cazals, 2 sièges à Marminiac et Frayssinet-le-Gélat, et 1 siège pour chacune des autres communes

L'accord local est soumis à la décision des conseils municipaux à la majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population ou de 50% des conseils municipaux au moins représentant plus des 2/3 de la population. A défaut d'accord ou de délibération, la répartition de droit commun s'applique.

Considérant que :

- la représentation de la commune de Salviac serait inchangée dans le cas de l'accord local avec 20% du nombre de sièges du conseil ainsi recomposé (5 conseillers sur 25 au lieu de 6 sur 30 précédemment).
- la représentation des communes du sud de la communauté de communes au sein du conseil communautaire doit être maintenue,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à 23 voix pour et 5 voix contre, propose de soumettre au vote des conseils municipaux la répartition par accord local sous la forme suivante :

.../...

Communes	Population municipale 2018	Nombre de délégués
Salviac	1 217	5
Dégagnac	647	3
Cazals	627	3
Marminiac	371	2
Frayssinet-le-Gélat	354	2
Gindou	313	1
Thédirac	307	1
Montcléra	281	1
Lavercantière	237	1
Goujounac	225	1
Léobard	217	1
Les Arques	198	1
Pomarède	171	1
Rampoux	96	1
Saint-Caprais	67	1
<b>TOTAL</b>	<b>5 328</b>	<b>25</b>

- MÊME SÉANCE -

**N° 18.1705.03 - RECRUTEMENTS POUR LE CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ (CIS)**

Le Président rappelle aux membres du conseil les précédentes discussions relatives aux besoins de recrutement pour le Centre intercommunal de santé (CIS) et propose de créer les postes utiles à la mise en place de ce service.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de créer, à compter du 01/07/2018 :

- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- 1 poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Ont signé les membres présents.**

Date	n°	Objet	FOLIO
<b>17/05/18</b>		<b>Séance ordinaire du conseil communautaire</b>	
18.1705.	01	Plan de financement 2018 Maison de Services Au Public (MSAP)	2018-58
18.1705.	02	Composition du conseil comunautaire : nombre et répartition des sièges	2018-59
18.1705.	03	Recrutements pour le Centre Intercommunal de Santé (CIS)	2018-60